



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 28 juin 2022 à 20h15

Monsieur Fabien Gyseler, vice-président ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
3. Comptes 2021
4. Demande de crédit pour la révision du plan d'aménagement local (PAL)
5. Communication du Conseil communal
6. Divers

1. Appel

Sont présents : Fabien Gyseler (FG), Jérôme Gyseler (JG), Fabien Pétremand (FP),
Roger Buchs (RB), Gaël Buchs (GB), Benoit Erb (BE), Lise Huguenin (LH).
Sont excusés : Philippe Juvet, Damien Walther, René Grandjean,
Est absent : Yvan Perrin

Le Conseil communal est présent in corpore.

LP s'excuse pour le problème relatif aux convocations.

2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2021

Fabien Gyseler donne lecture des différents chapitres des comptes 2021.

Jérôme Gyseler demande si les coûts liés à l'école vont continuer à augmenter ? AP répond que les coûts d'école sont en lien avec le nombre d'élèves. Toutes les communes du canton ont le même souci. Le conseiller communal responsable de VDT a relevé le même problème. Les responsables du cercle scolaire ont tenté de procéder à des modifications mais les syndicats font pression et donc il n'est pas possible de modifier les statuts des enseignants. Impossible de demander au corps enseignant de rester à l'école comme dans d'autres pays. Un autre problème mis en évidence est celui du nombre important d'arrêt maladie. LP relève que les 10 élèves qui ne sont pas scolarisés représenterait une charge supplémentaire à hauteur de Fr. 100'000.--.

LH est plutôt étonné qu'il vaudrait mieux avoir des personnes installées dans notre Commune et sans enfant... AP relève que VDT tente de faire venir des nouveaux habitants plus âgés dans leur politique de domiciliation.

LH demande ce que représente la part pour le recouvrement des pensions alimentaires ? PRP explique que c'est un pot commun facturé par l'Etat pour les recouvrements des pensions alimentaires non versées par des personnes.

FG présente le bilan et les annexes.

Benoit Erb lit le rapport de la commission financière.

NA prend la parole. Il relève que le Conseil communal a cherché à comprendre cette diminution d'impôt sur les personnes morales. Il y a eu le déplacement de la main d'œuvre de la manufacture Piaget sur le site de Buttes. Après enquête, il y a aussi un effet depuis les années 2014 de la diminution des impôts à la suite de la décision du canton de prévoir des réductions d'impôts pour les personnes morales. Par conséquent, il y a un manque de Fr. 400'000 depuis 2011 et cela ne va pas être modifié. Cela crée un déficit structurel. Les impôts des personnes physiques sont stables mais ceux des personnes morales sont catastrophiques.

Pour l'instant, c'est mission impossible de trouver 400'000.--. Les plus grandes charges sont celles reportées par le canton. Le chiffre réel du déficit de l'année 2021 est de Fr. 452'000.-- .

JG demande si une solution à plus long terme serait d'augmenter les impôts ? NA dit que cela ne résoudrait pas le problème car il faudrait doubler et cela n'est pas possible. Il s'agit de tenter de faire venir des nouveaux contribuables et d'espérer la venue d'une nouvelle entreprise. Nous ne sommes pas aidés par le canton car nous ne sommes pas un pôle économique.

AP relève que la part pour les impôts des frontaliers est désormais également située à Buttes donc en recettes à VDT. Il y a aussi eu des prises de contact avec la manufacture et le service des contributions à Chaux-de-Fonds.

LP précise que la Commune a pu bénéficier durant de nombreuses années des impôts importants d'une entreprise mais c'est la seule possibilité pour faire vivre le village. Il donne l'exemple de Rochefort qui arrive à s'en sortir qu'avec les impôts des personnes physiques.

Nathanaël Alber donne lecture de l'arrêté du Conseil Général.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité

4. Demande de crédit pour la révision du plan d'aménagement local (PAL)

NA présente le rapport du Conseil communal. La pré-étude a été jointe au dossier. Le Conseil communal est obligé de réviser ce PAL selon la loi cantonale. En 2019, une zone réservée a été prononcée. Le montant est conséquent mais c'est une obligation du canton.

BE relève que nous avons droit à 4,7 hectares de terrains alors qu'il en avait été réservé 5,1. Il y a une petite marge de manœuvre explique NA qui sera discutée lors de l'établissement du PAL.

Que signifie réservé ? demande JG.

NA explique que ce sont des terrains qui ne peuvent pas être bâtis dans les 5 prochaines années.

RB demande si cette dépense pourra bénéficier de subventions ? NA répond par l'affirmative mais nous ne connaissons pas encore les montants.

LH demande s'il n'est pas possible de faire des économies pour arriver à un coût moins élevé ?

NA relève que le CC s'est posé la question mais nous devons avoir recours à un bureau d'ingénieur.

GB demande si le Conseil communal a pu choisir le bureau et si plusieurs offres ont été requises ? NA répond que le Conseil communal a établi des comparaisons avec d'autres communes, par ex. les Verrières arrivent à un montant plus élevé, idem pour la Brévine. Le Conseil communal a privilégié un bureau qui connaissait déjà bien le dossier. De plus, il y aura des études commandées à d'autres bureaux donc du travail sera encore externalisé mais prévu dans le budget.

FG est toujours étonné des divers et imprévus très importants. NA explique que la pré-étude est obligatoire pour pouvoir toucher des subventions. Elle doit être acceptée par le Conseil

d'État. Les divers et imprévus peuvent être réduits mais s'il y a des oppositions par exemple, alors ça peut vite engendrer des frais imprévus supplémentaires. Cela dépendra aussi des séances avec la population et s'il faut des séances de conciliation, cela aura un impact sur les montants du poste divers et imprévus. Le Conseil général donnera son aval in fine. Une commission technique sera nommée pour travailler sur ce dossier.

Ce plan d'aménagement doit être revu tous les 15 ans et le dernier date de 1996.

Benoit Erb lit le rapport de la commission financière.

Le crédit est accepté à l'unanimité.

5. Informations du Conseil Communal

LP donne les informations suivantes :

La séance du cinéma en plein air aura lieu le 3 juillet 2022 dès 20h15

Le Pique-nique des autorités aura lieu le 1^{er} octobre 2022 au Grand Suvagnier

Le niveau de l'Étang des Sagnes a été baissé afin de constater l'état de la digue car il y a des fuites.

6. Divers

FG demande que la convocation mentionne que les membres peuvent se retrouver une demi-heure avant le début des séances du conseil général.

LP relève qu'il serait mieux que le bureau du conseil général s'organise par lui-même. Il est proposé de placer une information en dessous des annexes : Pour rappel, les membres peuvent se retrouver à 19h30 pour étude des objets présentés.

LH propose de recevoir tous les documents et comptes en format numérique. A réfléchir pour l'instant les comptes resteront sous format papier et il y aura une réflexion pour le budget.

GB informe qu'il y aura un tournoi organisé par les soccers le 3 septembre 2022.

LH Informe qu'il y aura un vide-grenier organisé le 13 août 2022 et, en cas de mauvais temps, ce sera deux semaines après. Elle remercie la Commune pour la rapidité de réponse lors des demandes formulées pour ce dossier.

La parole n'est plus demandée, le vice-président lève la séance et remercie le Conseil communal.

Séance levée à 21h20

La Côte-aux-Fées, le 28 juin 2022/prp

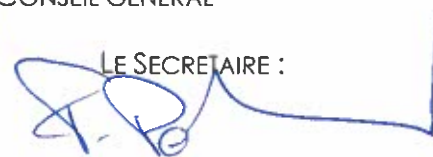
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :



Philippe Juvet

LE SECRETAIRE :



Fabien Pétremand

